



159<sup>e</sup> session du Synode, 9 décembre 2009

## **Rapport d'information du Conseil synodal sur la restructuration des services cantonaux**

*En bref*

*Le rapport fait l'état des lieux sur l'avancement des travaux de restructuration des centres cantonaux en services cantonaux et présente les prochaines démarches et un échéancier jusqu'à la réalisation concrète de la réorganisation.*

Le présent rapport d'information se réfère aux résolutions 156-H et 156-I votées par le Synode de juin 2008, à savoir :

### **Résolution 156-H**

*Le Synode renonce à la structure en centres cantonaux et décide de confier les tâches des centres cantonaux, du Conseil cantonal Terre Nouvelle et de la Commission de musique et liturgie, à des services cantonaux placés sous la responsabilité du Conseil synodal.*

### **Résolution 156-I**

*Le Synode décide de la création d'un poste à 50% de Responsable des services cantonaux pour la coordination des services cantonaux.*

En novembre 2008, le Conseil synodal a confié le mandat de "Proposer une nouvelle organisation pour des services cantonaux efficaces et efficients" à un groupe de travail regroupant des personnes représentatives des instances concernées. Le groupe de travail, dont Barbara Borer assume la gestion pour le Conseil synodal, s'est réuni à cinq reprises.

Avant de pouvoir entrer dans le vif du sujet, il a fallu aux membres du groupe de travail un temps de discussion et de réflexion sur le rôle et la place du futur responsable des services cantonaux. Le groupe travaille actuellement sur des propositions pour répondre concrètement aux questions suivantes :

- Quels sont les services, quelles sont leurs missions ?
- Comment organiser les services concrètement ?
- Comment coordonner les activités sur le terrain, favoriser la collaboration et créer des synergies entre les membres des services cantonaux et avec les Eglises partenaires ?
- Comment faire le lien avec les paroisses, comment se mettre à leur service ?

En parallèle, le Conseil synodal a décidé de mettre au concours le poste de Responsable des services cantonaux, pour permettre au/à la futur/e titulaire du poste d'être partie prenante dans la réorganisation des services, d'en connaître les tenants et les aboutissants.

Le Conseil synodal s'est fixé les étapes suivantes pour arriver à une organisation des services cantonaux opérante en même temps que sa propre réorganisation devrait devenir effective :

<b>Délais</b>	<b>Quoi ?</b>
Octobre 2009	Description du poste Rédaction du cahier des charges
Décembre 2009	Mise au concours du poste de responsable des services cantonaux
Février 2010	Sélection des candidats, entretiens
Entre avril et juillet 2010	Entrée en fonction du/de la responsable des services cantonaux
Après entrée en fonction et jusqu'à la fin de la législature	Mise sur pied des services cantonaux, organisation concrète, en étroite collaboration avec le Conseil synodal et le groupe de travail.
Juin 2011	Evaluation intermédiaire, rapport au Synode sur le fonctionnement des services cantonaux

Le Conseil synodal est conscient des changements que la réorganisation va générer et il a choisi de procéder par étapes, de laisser à chacun le temps de s'approprier la nouvelle façon de travailler et de s'y adapter.

Le Conseil synodal est convaincu que des services cantonaux réorganisés, coordonnés par un/e responsable des services cantonaux, répondront au mieux aux besoins des paroisses et d'une population fragilisée (personnes âgées, malades, handicapées, isolées) et contribueront ainsi à la mission décidée par le Synode.